

LES SUBVENTIONS AUX GROUPES DE L'UNITÉ CANADIENNE

Question n° 1721—**M. Leggatt:**

Combien de groupes de l'Unité canadienne ont reçu des subventions ou octrois provenant de sources gouvernementales depuis novembre 1976 et, dans chaque cas, quels étaient a) les nom et adresse du groupe, b) le montant reçu?

(Le document est déposé.)

CT—LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS À FORFAIT

Question n° 1829—**M. Orlikow**

1. Durant l'année financière 1976-1977, quels contrats de services professionnels ont été accordés pour l'étude, l'examen et l'analyse a) des politiques, des programmes ou des analyses d'information présents ou futurs, et notamment de leur efficacité, b) de l'administration ou des activités internes du Secrétariat du Conseil du Trésor?

2. Quels étaient le montant et le nom du bénéficiaire de chacun des contrats?

(Le document est déposé.)

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL

Question n° 1834—**M. McGrath:**

1. Combien d'argent a été consacré au Programme Canada au travail de 1978 dans chaque a) province, b) circonscription électorale?

2. Pour chacune des provinces et circonscriptions électorales, quels sont a) la population active, b) l'excédent de main-d'œuvre, c) le taux d'excédent de main-d'œuvre servant à fixer les crédits affectés en vertu de ce programme?

(Le document est déposé.)

LE PRODUIT NATIONAL BRUT ET LE DÉFICIT DE CHAQUE PROVINCE EN 1975-1977

Question n° 1933—**M. Rynard:**

1. En a) 1975, b) 1977, à combien s'est établi (i) le produit national brut (ii) le déficit total de chaque province?

2. Quelle est la ventilation mensuelle du nombre de chômeurs dans chaque province pour ces deux années?

(Le document est déposé.)

LES VIOLATIONS DE LA LOI CANADIENNE

Question n° 1986—**M. Beatty:**

1. En 1977 et pour chaque pays, dans combien de cas a-t-on invoqué l'immunité diplomatique afin d'éviter une poursuite pour de prétendues violations de la loi canadienne?

2. Dans chaque cas, a) quelle était la nature des délits, b) dans quelle municipalité ont été commises ces prétendues infractions?

(Le document est déposé.)

* * *

[Français]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En outre, monsieur l'Orateur, il y a quatre questions qui sont marquées d'un astérisque et auxquelles je réponds. Cependant, deux d'entre elles sont très longues et requerraient beaucoup de temps de la Chambre. Je demande donc la permission de les déposer pour qu'elles soient imprimées tout simplement au journal des *Débats*.

Questions au Feuilleton

[Traduction]

M. l'Orateur: D'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.

[Note de l'éditeur: La liste dont il est question ci-dessus est la suivante:]

Nos 1361, 1480, 1855 et 1936.

[Texte]

*«L'HISTOIRE DU GRAIN DE L'OUEST»

Question n° 1361—**M. Cadieu:**

Les frais de publication de la brochure «L'histoire du grain de l'Ouest» ont-ils été assumés par la Commission canadienne du blé ou par le ministère de l'Agriculture et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient-ils?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Les frais de publication de la brochure «L'histoire du grain de l'Ouest» ont été assumés par mon ministère. Un montant de \$25,612.19, y compris les frais pour la poste, a été versé à cette fin.

LE PERSONNEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Question n° 1480—**M. Towers:**

1. Le 1^{er} mars 1978, combien de personnes faisaient partie du bureau du Directeur général des élections à Ottawa?

2. Le Directeur général des élections a-t-il des employés sous ses ordres ailleurs qu'à son bureau d'Ottawa et, le cas échéant, combien et où, dans chaque cas?

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le bureau du Directeur général des élections m'informe comme suit: Partie 1: 42 employés permanents, y compris le Directeur général des élections, et 2 employés à terme. Partie 2: Non (voir remarque).

REMARQUE: En vertu de la loi électorale du Canada, un président d'élection est nommé par le gouverneur en conseil, pour chaque circonscription. Bien qu'en vertu de la loi ces personnes agissent sous la surveillance du Directeur général des élections; elles ne font pas partie de son personnel.

LES DÉPENSES EN C.-B.

Question n° 1855—**M. McKinnon:**

Pour l'année financière 1978-1979, quels crédits sont affectés à chaque circonscription électorale de la Colombie-Britannique, sous la rubrique du programme Canada au travail?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

Circonscription électorale	Montant alloué*
Burnaby-Richmond-Delta	150,000
Burnaby Seymour	150,000
Capilano	150,000
Coast-Chilcotin	1,944,000
Comox-Alberni	1,202,000
Esquimalt-Saanich	150,000
Fraser-Valley-Est	919,000